



TORNARE Contractant Général

04 74 61 87 95

sastornare@orange.fr

Zone Artisanale La Bassette,
207 Rue des Artisans

01800 MEXIMIEUX

481 322 139 R.C.S. Bourg-en-Bresse



CONSTRUCTEUR CLÉS EN MAIN

L'entreprise TORNARE est spécialiste :

- de la conception – construction de logements collectifs, bâtiments tertiaires, d'activité, industriels, logistiques et de services livrés clés en mains auprès de PME-PMI, de grands groupes, et de promoteurs-investisseurs.
- de la réhabilitation de bâtiments industriels, d'activités, et tertiaire, et l'aménagement intérieur de bureaux et locaux d'activités.

Elle prend engagement contractuel ferme et définitif sur le prix, le délai, et les résultats.

Chef d'orchestre des projets de constructions, l'entreprise TORNARE est l'interlocuteur unique de son client pour une gestion complète de son projet, de la conception jusqu'à l'achèvement du projet.

L'entreprise TORNARE met à votre service sa vision globale de l'opération immobilière en gérant les aspects architecturaux, juridiques, financiers et fonciers avec pour objectif de garantir :

- le montant de l'investissement (rentabilité économique du projet)
- le délai de livraison (respect des engagements du maître d'ouvrage)
- la qualité de la réalisation (respect des réglementations)



RÉUNIONS AVEC LE MAÎTRE D'OUVRAGE

QUAND ?

Mensuelles à compter du dépôt de PC.

En l'absence de réunion avec le maître d'ouvrage, TORNARE rédige une fiche d'Information chantier et l'adresse au Maître

QUI ?

Le maître d'ouvrage et l'équipe TORNARE.

OÙ ?

Avant démarrage chantier : au siège du maître d'ouvrage. Sur le chantier en phase travaux.

QUOI ?

Point d'avancement du dossier en phase amont chantier, puis point d'avancement du chantier sur les plans techniques, administratif, financier et planning.

AVANT DÉMARRAGE CHANTIER

Rapport études de sol, études DCE, modifications et avenants, attendus du PC, validation des sous-traitants, actes administratifs et financiers, bornage terrains.

EN PHASE DE TRAVAUX

Avancement situations de travaux, avenants, point intempéries, actes administratifs et financiers.

COMPTE-RENDU OBLIGATOIRE

Rédigé à l'issue de chaque réunion avec le maître d'ouvrage, et diffusé accompagné de la **fiche d'information chantier** en phase travaux incluant :

1. Documents de référence
2. Travaux d'avancement (Photos)
3. Planning / Points intempéries (Photos)
4. Points techniques et divers
5. Points administratifs et financiers



RÉUNIONS DE CHANTIER

QUAND ?

Hebdomadaires

QUI ?

Chargé de réalisation TORNARE, les entreprises, le bureau de contrôle et le coordonnateur de sécurité et de protection de la santé.

Le maître d'ouvrage peut y assister, cependant sa présence n'est pas requise.

OÙ ?

Sur le chantier.

QUOI ?

Cette réunion permet d'aborder de manière générale les problèmes quotidiens de chantier, l'avancement général du chantier, la validation des plans, des matériaux et des matériels. Elle traite dans le détail des problèmes techniques spécifiques liés à la synthèse entre les divers corps d'états. Elle permet aussi la mise à jour des plans suite aux adaptations ou aux modifications définies et validées au cours de la réunion.

COMPTE-RENDU OBLIGATOIRE

Rédigé à l'issue de chaque réunion de chantier, et diffusé à tous les intéressés présents et absents.

CAS PARTICULIER

Protocole de mise à disposition anticipée du bâtiment (au Maître d'ouvrage ou au preneur)

État des lieux pour Mise à Disposition anticipée :

- Convocation par Lettre Recommandée avec AR
- État des lieux contradictoire avec PV de mise à disposition bi-, voire tripartite
- Mise à disposition sous réserve de la souscription d'une assurance couvrant le risque « exploitant »



RÉCEPTION DES TRAVAUX

OPÉRATIONS PRÉALABLES À LA RÉCEPTION

Afin de limiter les éventuelles réserves, des opérations préalables à la réception (OPR) sont programmées par le chargé de réalisation.

Le maître d'ouvrage est **systématiquement** invité à ces visites au cours desquelles il est pris note des points à améliorer.

Les points à améliorer sont ensuite traités avec diligence par les entreprises concernées, et ce afin de réduire au maximum le risque de réserves lors de la réception de l'ouvrage.

RÉCEPTION DE L'OUVRAGE

La réception a lieu lorsque le bâtiment est dit «conforme à sa destination».

TORNARE adresse la convocation par Lettre Recommandée avec AR suivant préavis prévu au contrat.

TORNARE remet la facture du solde du prix accompagnée de la caution en contrepartie du règlement du dernier acompte.

La réception est actée par un procès-verbal de réception indispensable à la mise en place de l'assurance D.O, elle-même indispensable à l'utilisation du bâtiment.

LEVÉE DES RÉSERVES

Une fois les réserves constatées achevées, il sera signé un procès-verbal de levée des réserves.

Ce document, comme le PV de réception, est nécessaire à l'obtention de l'attestation de mise en place de l'assurance D.O.

Toute réserve actée au PV de réception et non levée ne pourra être couverte par l'assurance D.O.



SÉCURITÉ & DÉMARCHE QUALITÉ

LA SÉCURITÉ N'EST PAS NÉGOCIABLE

- Communication visuelle claire pour limiter les risques
- Évaluation permanente de la sécurité sur les chantiers
- Un responsable sécurité indépendant directement rattaché au comité de direction pour une objectivité totale
- Sélection de sous-traitants compétents et responsables
- Communication verticale assurée par des réunions d'information
- Formations permanentes

LA QUALITÉ, UN DE NOS ENGAGEMENTS FERMES

- Une action sur l'ensemble des opérations du groupe.
- Des équipes dédiées à la qualité pour une indépendance et un professionnalisme assuré.
- Un plan d'assurance qualité adapté à chaque projet : un outil vivant remis à jour tous les semestres.
- Le Plan d'Assurance Qualité est effectif pendant toute la durée de réalisation. Le PAQ est conservé pendant la garantie décennale.
- Des audits qualité sur site sont réalisés régulièrement.
- Des formations continues sont mises en place.
- Des enquêtes de satisfaction clients sont effectuées systématiquement par sondage.



Les **RÉALISATIONS**

EUROMAG

📍 PANISSIERES (42)

Travaux de construction d'un bâtiment à usage industriel pour le compte de la société EUROMAG (transformation de véhicules en magasins ambulants) avec bureaux dont la réalisation est située sur la commune de PANISSIERES (42).

Le bâtiment hors oeuvre est de 10 840,00 m² dont:

- 9000 m² pour la production.
- 840 m² pour le showroom.
- 1000 m² de bureaux (R+1)





SCI HYDROKINE

📍 TIGNIEU-JAMEYZIEU (38)

Construction d'un centre de kinésithérapie et de bien être à Tignieu Jameyzieu (38)

Montant des travaux 855 000,00 €/HT





NEXTIS

📍 DEMIGNY (71)

Rue des prés de Vesvre 71150 DEMIGNY
Réalisation de l'extension d'un bâtiment industriel.

Montant des travaux 2 100 000,00 €/HT



SCI LES SAVOIES

📍 PRAZ SUR ARLY (74)

Construction d'un Bâtiment industriel pour abriter une carrosserie pour le compte de la SCI LES SAVOIES.

Le projet s'implantera sur le bord de la D1212 sur une parcelle d'environ 9000m².





AUTO SÉCURITÉ

📍 AMBÉRIEU-EN-BUGEY (01)

Travaux d'extension d'un bâtiment industriel, dont la réalisation est située : rue René Panhard, Ambérieu-en-Bugey.

Le Maître d'ouvrage, est représenté par les soins de La SCI C.C.S.T.





C A S I N O

📍 L U G N Y (7 1)

Il s'agit de l'extension du «Casino» au rez-de-chaussé de la rue de l'église à LUGNY (71260).

Les travaux consistent en l'appropriation du garage et de la chaufferie voisine, la restructuration delocaux annexes déjà utilisés par «» et des travaux consécutifs liés aux logements de l'étage.





AGENCE ACTUA

📍 CHALON-SUR-SAÔNE (71)

Travaux de rénovation de l'agence ACTUA, dont la réalisation est située : 21 Rue du Denon CHALON SUR SAONE 71100.

Le Maître d'ouvrage, est représenté par la société ACTUA SAS.





LE CHALET SUISSE

📍 CHAMONIX (74)

484, rue Joseph Vallot 74400 CHAMONIX

Réhabilitation du bâtiment en 4 logements, réfection des façades et création d'espace de stationnements.

Montant des travaux 700 000,00 €/HT





SCI BOILION

📍 LENTILLY (69)

Travaux de construction d'une extension d'un bâtiment à usage d'exploitation industrielle, dont la réalisation est située Parc de CHARPENAY à LENTILLY (69).

Le Maître d'ouvrage, est la SCI BOILION représentée par Monsieur Grégory CONRAUD.

Un hall nouveau de 720,00m² environ, restructuration de l'accès et du hall d'entrée des bureaux, rénovation des sanitaires et locaux sociaux (zone bureaux), remplacement des menuiseries extérieures des bureaux et réfection des façades des bureaux.





M I C H A U D

📍 P O N T D ' A I N (0 1)

Travaux de construction d'un bâtiment à usage industriel pour le compte de la société MICHAUD (Créateur de matériaux en rapport avec l'électricité).

Installations Classées pour Protection de l'Environnement (ICPE) pour les rubriques 1510 Enregistrement et 2925 Déclaration

- panneaux photovoltaïque 3000 m²
- bâtiment soumis au sprinklage suite à la demande de l'assureur

Le bâtiment hors œuvre est de 5 430,00 m² dont:

- 4260,00 m² pour la zone préparation de commande
- 364,00 m² pour les bureaux de quai
- 614,00 m² pour les bureaux commerciaux





TOURNARE

'